

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 10 FÉVRIER 2020, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

**Les conseillers :**

Poste no 1 : Martin Pelletier  
Poste no 2 : Dawn Eden  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard, maire suppléant  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

**Et :**

Le directeur général & greffier par intérim : Daniel Bujold

**Est absent :**

**Le conseiller :**

Poste no 4 : Daniel Fournier

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2020.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.

9. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS (COMPTES FOURNISSEURS, DOCUMENTS DE PAYE, ETC.).
10. PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020.
11. AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT - TRAVERSÉE DE LA GASPÉSIE.
12. DEMANDE DE AVENTURE MURDOCHVILLE - POTEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.
13. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME L.N.A. - ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ.
14. OFFRE DE PUBLICITÉ - MAGAZINE GASPÉSIE.
15. DEMANDE DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT 2013.
16. PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX EFFECTUÉS À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.
17. PROCÉDURES DE MISE EN VENTE DE RÉSIDENCES APPARTENANT À LA VILLE.
18. OFFRE DE SERVICES - RECRUTEMENT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER.
19. ANNULATION DES FACTURES 2005 À 2034 ET 2037 - TONTE DE GAZON.
20. AUTORISATION D'ACHAT DE RADIO POUR LE SERVICE INCENDIE.
21. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
22. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
23. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec  
l'ajout au point 22 - AFFAIRES NOUVELLES - des  
éléments suivants :

- A) FONDS DE VISIBILITÉ - SOUTIEN FINANCIER DE 500 \$ pour la TDLG.
- B) AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS ÉOLIEN DE LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.

- C) **AUTORISATION DE PRÉSENTANT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS.**
- D) **RÉUNIONS RÉGULIÈRES - MODIFICATION DU CALENDRIER 2020.**
- E) **SYSTÈME D'ALARME.**
- F) **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME DELISLE & DELISLE, AVOCATS.**
- G) **EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE.**

Et le retrait du point 13 - AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME L.N.A. - ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 20 janvier 2020 et de l'assemblée spéciale du 27 janvier 2020 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 20 janvier 2020 et de l'assemblée spéciale du 27 janvier 2020 soient et sont adoptés tels que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2020, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 16 janvier au 5 février 2020, excluant les dépôts salaires, qui s'élève à 191 256,10 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 16 janvier au 5 février 2020 soit et est accepté

sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 1807 à 1845, les prélèvements 202 à 211 ainsi que les dépôts directs 38 à 46 confirment le paiement des déboursés pour la période du 16 janvier au 5 février 2020 et totalisant le montant de 191 256,10 \$.

#### **6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2020.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2020 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2020 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 31 janvier 2020 : 36 652,53 \$

**Dépenses :**

Au 31 janvier 2020 : 177 495,97 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2020 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

#### **7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Les rapports d'activités du mois de novembre 2019, décembre 2019 et janvier 2020 du service des Incendies sont déposés.

#### **8. CORRESPONDANCE.**

01. Copie d'une lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, à monsieur Jean-François Guité, organisateur du Rallye Baie-des-Chaleurs, concernant une autorisation d'accès aux territoires non organisés de la M.R.C. Côte-de-Gaspé.
02. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant un chèque représentant les redevances éoliennes du parc éolien Mont-Rothary pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019.
03. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé, accompagnant un chèque représentant la somme alloué dans le cadre du Fonds jeunesse pour le projet de réaménagement de la Maison des jeunes.

04. Courriel de monsieur Jean-François Guité transmis à monsieur Sébastien Goupil-Dumont relativement au Rallye motoneige.
05. Courriel de monsieur Thierry Ratté du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie rappelant le 6<sup>e</sup> appel de projets du Fonds Eau Nord Gaspésie.
06. Courriel d'Hydro-Québec relativement au travaux effectuer sur des installations d'éclairage public situées sur l'avenue Wilfrid-Doucet.
07. Lettre de monsieur Ghislain Synnett relativement à l'acquisition du terrain situé au 637, avenue Miller.

**09. RÉSOLUTION 20-031 - AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS (COMPTES FOURNISSEURS, DOCUMENTS DE PAYE, ETC).**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents, tant au niveau du greffe, de la comptabilité et de la paye sont devenus inactifs et prêts pour la destruction selon le calendrier de conservation de la Ville Murdochville.

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Shred-it en date du 4 février 2020 au montant de 3 451,98 \$ sur la base du calcul de 7 \$ la boîte (minimum 15).

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'offre de Shred-it en date du 4 février 2020 soit et est acceptée selon les précisions contenues à l'offre déposée.

QUE la Ville de Murdochville autorise la destruction des documents selon la liste suivante :

**LISTE DES DOCUMENTS POUR DESTRUCTION**

- 1430 : Feuilles de temps et rapports de paye : 2016 et avant
- 1630 : Comptes à payer : 2012 et avant
- 1640 : Rapports de dépenses : 2012 et avant  
Rapports des revenus : 2012 et avant  
Rapports détaillés : 2012 et avant
- 1650 : Comptes à payer : 2012 et avant
- 1660 : Comptes à recevoir : 2012 et avant
- 1670 : Comptes bancaires : 2012 et avant
- 2020 : Appels d'offres : 2009 et avant
- 2030 : Contrats - services publics : 2012 et avant ou durée du contrat
- 2040 : Contrats - assurances : 2012 et avant ou durée du contrat

2050 : Contrats - services professionnels : 2012  
et avant ou durée du contrat  
2060 : Contrat pour travaux majeurs : Durée du  
contrat  
2070 : Contrat d'entretien : Durée du contrat  
2960 : Projet de développement : Durée du projet

**10. RÉSOLUTION 20-032 - PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS  
LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville embauche  
chaque été des étudiants pour  
effectuer divers travaux.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN  
PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville présente une demande  
d'aide financière dans le cadre du programme  
d'emplois d'été Canada 2020.

QUE le directeur général et greffier par intérim,  
monsieur Daniel Bujold, soit et est autorisé à  
signer les documents relatifs à cette demande.

**11. RÉSOLUTION 20-033 - AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT -  
TRAVERSÉE DE LA GASPÉSIE.**

CONSIDÉRANT QUE le 25 février prochain, les  
participants à la Grande  
Traversée de la Gaspésie  
passeront et s'arrêteront à  
Murdochville.

CONSIDÉRANT les demandes faites par les  
organisateurs de ladite  
Traversée.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN  
PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise la Grande  
Traversée de la Gaspésie à tenir son événement sur  
son territoire selon le parcours proposé.

QUE la Ville de Murdochville apporte son support  
pour la sécurité à la traverse du Mont-Miller et  
du Chemin du lac York.

QUE le stationnement du lac York soit dégagé pour  
la tenue de cet événement.

**12. RÉSOLUTION 20-034 - DEMANDE DE AVENTURE  
MURDOCHVILLE - POTEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Martine  
Fournier, directrice d'Aventure  
Murdochville, demandant à la  
Ville de Murdochville une lumière

de rue dans la descente vers la 7<sup>e</sup> Rue.

CONSIDÉRANT QUE les vérifications faites auprès du directeur du service des Travaux publics, monsieur André Minville, quant à la possibilité de répondre positivement à cette demande.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville réponde favorablement à la demande de Aventure Murdochville pour l'installation d'une lumière de rue dans la descente vers la 7<sup>e</sup> Rue.

QUE les démarches pour cette installation soient faites auprès G. Coulombe Électrique.

**13. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME L.N.A. - ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ.**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour afin d'effectuer d'effectuer certains vérifications.

**14. RÉOLUTION 20-035 - OFFRE DE PUBLICITÉ - MAGAZINE GASPÉSIE.**

CONSIDÉRANT l'offre d'investissement dans un publiereportage d'une page couleur dans le Magazine Gaspésie, au montant de 1 259 \$ +taxes applicables.

CONSIDÉRANT QU' aucun budget pour ce placement publicitaire n'a été prévu en 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent l'importance du Magazine Gaspésie dans la culture et la connaissance du patrimoine gaspésien.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Magazine Gaspésie un soutien financier au montant de 50 \$.

**15. RÉOLUTION 20-036 - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT 2013.**

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Yvon Dechamplain concernant le déneigement sur la 2<sup>e</sup> Rue, face au numéro civique 600.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter des modifications à la Politique de déneigement adoptée en 2013.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les modifications suivantes soient et sont apportées à la Politique de déneigement adoptée en 2013 :

- Au point 1b), retirer :
  - Sur la 4<sup>e</sup> Rue, en face du Marché P.A.M.
- Au point 1c), ajouter :
  - Sur la 2<sup>e</sup> Rue, sur environ 100 mètres à partir de l'avenue Miller
  - Sur la 4<sup>e</sup> Rue, sur environ 100 mètres à partir de l'avenue Miller
- Au point 2, ajouter en a) et décaler les autres items :
  - a) Le trottoir devant l'hôtel de ville.
- Au point 3, ajouter :

Le déneigement des stationnements et des portes de l'hôtel de ville doit être effectué en priorité et ce, avant l'heure d'ouverture des bureaux et au besoin.
- Au point 3h, enlever :
  - Stationnements du Club de l'Âge d'Or et du Club de ski Mont-Miller.

**16. RÉOLUTION 20-037 - PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX EFFECTUÉS À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ RÉDUITE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité réduite et de l'Électrification des Transports.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit préalablement obtenir un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux à faire dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité réduite et de l'Électrification des Transports.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville doit remettre les lieux des travaux faits dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports, de la Mobilité réduite et de l'Électrification des Transports.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports, de la Mobilité réduite et de l'Électrification des Transports dans le cadre des travaux effectués dans l'emprise des routes qu'il entretient.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédent pas 10 000 \$.

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, et/ou le directeur du service des Travaux publics, monsieur André Minville, soient et sont autorisés à signer tous documents relatifs aux permis d'intervention.

**17. RÉSOLUTION 20-038 - PROCÉDURES DE MISE EN VENTE DE RÉSIDENCES APPARTENANT À LA VILLE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville, suite aux procédures de vente pour taxes des dernières années, est devenue propriétaire de plusieurs résidences.

CONSIDÉRANT la mise en marche prochaine du programme de revitalisation domiciliaire suite à l'adoption de la Loi 207 - Loi concernant la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT la liste des résidentes propriétés de la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction générale soit et est mandatée pour évaluer l'état de chacune de ces propriétés.

QU'une proposition de vente ou de détruire soit présentée par la direction générale.

QUE la direction générale soit et est mandatée pour donner suite à ce dossier.

**18. RÉSOLUTION 20-039 - OFFRE DE SERVICE - RECRUTEMENT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER.**

CONSIDÉRANT QU' afin de pouvoir le poste à la direction générale, la Ville souhaite être supportée par une firme spécialisée dans le domaine.

CONSIDÉRANT les offres de services des firmes Groupe SCE et Lelièvre Conseil, firmes spécialisées dans l'accompagnement, le recrutement et la sélection de personnel.

CONSIDÉRANT l'importance et l'urgence de combler le poste de directeur général et greffier.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite procéder par étape pour le recrutement de candidats au poste à la direction générale.

CONSIDÉRANT la plus basse soumission proposition de services.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de la firme Groupe SCE dans le cadre de l'offre de service pour l'embauche d'un directeur général et greffier au montant de 3 500 \$, plus taxes applicables pour les travaux suivants : développement du profil de compétences, application des stratégies de recrutement, rédaction des outils de sélection et accompagnement dans la réalisation du processus de sélection (entrevue).

QUE la Ville se réserve la possibilité de se prévaloir de l'option "Bilan psychométrique" pour la somme de 1 750 \$ par personne.

**19. RÉSOLUTION 19-040 - ANNULATION DES FACTURES 2005 À 2034 ET 2037- TONTE DE GAZON.**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'un contribuable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a communiqué avec le directeur général et greffier par intérim afin de l'informer que l'envoi de factures visant le paiement de tontes de gazon

effectuées par la Ville cet été est illégal.

CONSIDÉRANT QUE le montant de ces factures varient de 30 \$ à 2 000 \$, avant taxes applicables

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de rectifier cette situation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation d'annulation des factures 2005 à 2034 et 2027 soit et est donnée.

QUE le remboursement aux contribuables ayant déjà acquitté l'une de ces factures soit et est ordonné, soit par un chèque ou par un crédit au compte de taxes foncières.

**20. RÉOLUTION 20-041 - AUTORISATION D'ACHAT DE RADIO POUR LE SERVICE INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE les besoins du service Incendie de la Ville en terme de communication.

CONSIDÉRANT l'offre de prix de Télécommunication de l'Est pour un radio mobile Simoco numérique, un microphone avec clavier, un adaptateur ainsi que pour les frais de programmation, de configuration et de programmation initiale.

CONSIDÉRANT QUE cette offre de prix s'élève à 932,37 \$, taxes incluses.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de prix de Télécommunication de l'Est pour un radio mobile Simoco numérique, un microphone avec clavier, un adaptateur ainsi que pour les frais de programmation, de configuration et de programmation initiale et ce, au montant de 932,37 \$, taxes incluses.

**21. RÉOLUTION 20-042 - PAIEMENT DE LA FACTURE 9502 AU GROUPE OHMÉGA.**

CONSIDÉRANT QUE la facture 9502 du Groupe Ohméga pour des travaux en plomberie pour l'amélioration des systèmes de pompage des puits artésiens.

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à cette facture font partie de la Programmation TECQ 2014-2018.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 9502 du Groupe Ohméga au montant de 39 491 \$, plus taxes applicables, soit une somme totale de 45 404,78 \$, soit et est donnée.

QUE cette dépense soit payable par le programme TECQ.

## **22. AFFAIRES NOUVELLES.**

### **A) RÉOLUTION 20-043 - FONDS DE VISIBILITÉ - SOUTIEN FINANCIER DE 500 \$ POUR LA TDLG.**

CONSIDÉRANT QUE pour la Traversée de la Gaspésie, la Ville de Murdochville offrira le repas du midi aux participants.

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour la préparation du repas (250 \$ de nourriture et 250 \$ pour le service) s'élève à 500 \$.

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières assurera la préparation et le service de ce repas.

CONSIDÉRANT le Fonds de visibilité de la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club des Fermières de Murdochville, la somme de 500 \$ pour la préparation et le service du repas du midi qui sera servi aux participants de la TDLG.

QUE cette dépense soit faite à même le Fonds de visibilité de la Ville de Murdochville.

### **B) RÉOLUTION 20-044 - AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS ÉOLIEN DE LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est concernée par le Fonds éolien de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soit et est autorisé à présenter un projet dans le cadre du Fonds éolien de la M.R.C. la Côte-de-Gaspé.

**C) RÉSOLUTION 20-045 - AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est concernée par le Fonds de soutien aux projets structurants.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Daniel Bujold, soit et est autorisé à présenter un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants.

**D) RÉSOLUTION 20-046 - RÉUNIONS RÉGULIÈRES - MODIFICATION DU CALENDRIER 2020.**

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) prochaines réunions régulières du Conseil municipal ne pourront être tenues aux dates prévues au calendrier des réunions régulières adopté par résolution.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la date de la réunion régulière prévue le lundi 9 mars 2020 soit remplacée par le mardi, 10 mars 2020.

QUE la date de la réunion régulière prévue le lundi 13 avril soit remplacée par le mardi, 14 avril 2020.

**E) RÉSOLUTION 20-047 - SYSTÈME D'ALARME.**

CONSIDÉRANT QU' avec l'installation du guichet automatique du Mouvement Desjardins à l'entrée de l'hôtel de ville.

CONSIDÉRANT QUE ce guichet automatique sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, faisant en sorte que le système d'alarme sera inutile puisque non utilisé.

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ce système d'alarme avait été demandée par le Conseil municipal.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le système d'alarme situé à l'entrée centrale de l'hôtel de ville soit retiré.

**F) RÉSOLUTION 20-048 - AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME DELISLE & DELISLE, AVOCATS.**

CONSIDÉRANT QUE la facture 2560 de la firme Delisle & Delisle, avocats, au montant de 12 236,14 \$.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture 2560 de la firme Delisle & Delisle, avocats, au montant de 12 236,14 \$, soit et est autorisé.

**G) RÉSOLUTION 20-049 - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE.**

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat et d'installation du nouveau système téléphonique s'élève à 21 414,75 \$.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que cette dépense soit amortie sur une période de 5 ans.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise un emprunt de 18 474,98 \$ (taxes nettes) au fonds de roulement pour le paiement de la facture de Télécom de l'Est pour l'achat et l'installation du nouveau système téléphonique.

QUE le remboursement au fonds de roulement s'effectue selon le calendrier suivant :

2021	:	3 695,00	\$
2022	:	3 695,00	\$
2023	:	3 695,00	\$
2024	:	3 695,00	\$
2025	:	3 694,98	\$

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

**24. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

DANIEL BUJOLD  
Directeur général et  
greffier par intérim